

DELIBERATION N° 2022-14

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 9 JUIN 2022

Objet : Stratégie de déploiement de l'Approche Par Compétences à Université Côte d'Azur

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation,

Entendu l'exposé de Mme Isabelle MIRBEL, Pilote du Projet NCU L@UCA,

Adopte

La stratégie de déploiement de l'Approche Par Compétences à Université Côte d'Azur telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 80

Quorum : 40

Membres présents et représentés : 51

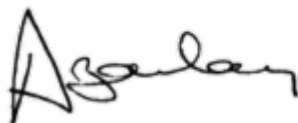
Abstentions : 1

Voix favorables : 45

Voix contre : 5

Fait à Nice, le 9 juin 2022

**Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation**



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2022-14

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 14/06/2022

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 14/06/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Stratégie de déploiement de l'Approche Par Compétences à Université Côte d'Azur

Contexte

La mise en place d'une approche par compétences (APC) au sein des licences générales et masters d'Université Côte d'Azur a débuté en septembre 2016. Les contenus des programmes d'enseignement de licence et de master ne sont pas définis au niveau national mais portés par les équipes pédagogiques des formations qui en demandent l'accréditation au ministère. Une transformation pédagogique de ces programmes de formation ne pouvait donc être imposée par le haut, même si la pression ministérielle sur la nécessité de décrire les formations en compétences se fait plus forte actuellement.

En effet, l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037291166/>) mentionne les blocs de compétences et précise que « sur un plan pédagogique, les parcours de licence sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement, afin de séquencer les apprentissages ». La définition de blocs de compétences « renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ». « Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie ». « Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissance et de compétences ».

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, du 5 septembre 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660/>), indique quant à elle que toutes les certifications professionnelles, dont les diplômes universitaires, doivent être composées de blocs de compétences.

L'introduction de l'APC à UCA, antérieure à ces injonctions ministérielles, s'inscrivait alors dans une démarche à vocation plus pédagogique que réglementaire. L'objectif a été d'initier une approche réflexive au sein des équipes pédagogiques sur la notion de compétences dans la formation universitaire. Dès 2016, l'établissement a fait le choix d'initier cette réflexion dans une des composantes de l'Université, la Faculté des Sciences, qui comptait environ 300 enseignants, 13 diplômes de licence et 12 de master, pour s'appuyer sur cette première expérience et transposer un processus de mise en œuvre aux autres composantes. La démarche de l'établissement s'inscrit donc dans un processus d'amélioration continue de la formation par itérations successives avec les équipes pédagogiques responsables des formations.

Pourquoi mettre en place une approche par compétences à l'Université ?

- Valoriser l'offre de formation, son attractivité et la lisibilité des diplômes
- Donner du sens à nos formations pour les étudiants
- Améliorer la qualité de nos formations en comblant les lacunes organisationnelles de la juxtaposition des enseignements
- Renforcer l'ancrage de l'Université au monde socio-professionnel
- Ouvrir nos formations aux publics de Formation Tout au Long de la Vie

Démarche de mise en œuvre

La démarche proposée à UCA repose sur la définition de la compétence donnée par Tardif (Tardif, 2006) et ce qui avait déjà été mis en œuvre ailleurs en France (Aix Marseille Université) et à l'étranger (UCLouvain, Québec) ; avec une mise en œuvre en 3 étapes (Figure 1) dont l'objectif est de parvenir in fine à des maquettes de formation articulées avec le référentiel de compétences de la formation (et les blocs de compétences RNCP).

Cette démarche a pour objectif de :

- Disposer d'un référentiel de compétence par formation, c'est-à-dire un document qui décrit le profil du diplômé et les apprentissages clés qui mènent à ce profil ;
- Disposer d'un référentiel pédagogique par formation, c'est-à-dire un document dans lequel les unités d'enseignement et les compétences sont mises en correspondance et dans lequel les résultats d'apprentissage et les moyens d'évaluation associés sont précisés pour chaque unité d'enseignement ;
- Mettre en œuvre une pédagogie par compétences, c'est-à-dire de proposer aux étudiants des situations complexes d'apprentissage favorables au développement et à l'évaluation de compétences et des outils de réflexivité sur leurs apprentissages et leurs compétences.

Ces 3 objectifs sont décrits dans la figure 1 et détaillés dans les sections qui suivent.



Figure 1: Description des différentes étapes de la démarche de mise en œuvre de l'approche par compétences à UCA

1. Ecriture des référentiels de compétences

Pour décrire le profil des diplômés, nous nous sommes appuyés sur la littérature (Tardif, 2006; Lemenu et Heinen, 2015 ; Poumay et al., 2017) et sur ce qui avait été fait dans d'autres universités en France et en Belgique (Université de Liège, Aix Marseille Université, Université de Nantes). L'enjeu est de décrire chaque diplôme à travers six compétences personnalisées et adaptées à la formation à partir de 6 dimensions génériques :

- Acquérir, s'approprier et mettre en œuvre des connaissances académiques, disciplinaires et transdisciplinaires
- Élaborer une démarche scientifique en développant le sens critique et l'ouverture d'esprit
- Utiliser toutes les ressources de la langue (écrite et orale) pour construire et exposer sa pensée, argumenter, communiquer
- Élaborer et mettre en œuvre des projets individuels ou en équipe en mobilisant les compétences disciplinaires et en développant l'autonomie
- Mettre en œuvre des compétences disciplinaires et interculturelles dans le domaine professionnel, associatif, culturel ou de la recherche
- Construire son projet personnel et professionnel de façon autonome

Afin de permettre aux enseignants de réfléchir sur (i) les activités d'apprentissage à proposer aux étudiants et (ii) les stratégies d'évaluation les plus pertinentes, chaque compétence a été ensuite décomposée en apprentissages critiques ou clés (AC) et en niveau de développement pour articuler la progression au sein des formations et entre L et M.

2. Construction des référentiels pédagogiques

Cette étape porte sur l'alignement pédagogique (Lemenu et Heinen, 2015 ; Poumay et al., 2017). L'enjeu est ici de travailler sur l'adéquation entre les profils de diplômé décrits dans les référentiels de compétences d'une part et les unités d'enseignement proposées dans les maquettes d'enseignement d'autre part. Pour cela, chaque responsable d'UE/ECUE explicite les AC travaillés et évalués dans son unité d'enseignement ainsi que les acquis d'apprentissages (AA) ou objectifs d'apprentissage de son cours en lien avec les apprentissages clés (AC).

Une fois la matrice de contribution des UE/ECUE au référentiel de compétences écrite, les unités d'enseignements qui contribuent significativement à un AC en l'évaluant sont associées aux autres unités d'enseignements contributrices du même AC par une règle de calcul explicitant les conditions de validation du ou des AC partagés. On construit alors la matrice de pondération utile à la certification en compétences qui vient compléter la validation des crédits ECTS.

3. Mise en œuvre pédagogique

L'objectif de cette étape est de faire apparaître les compétences dans la formation, c'est à dire de rendre visible le référentiel de compétences aux étudiants en s'appuyant sur les UE/ECUE

mettant les étudiants en situation et donc favorables au développement des compétences par les étudiants.

Identification des UE/ECUE de mises en situations de la formation

L'approche par compétences place au premier plan une démarche fondée sur les résultats d'apprentissage, quel que soit le lieu et la forme d'acquisition, par opposition à l'approche traditionnelle, basée sur les contenus de formation, les programmes et leur durée. Elle consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à une formation et à en apprécier le développement chez les étudiants. Il est donc nécessaire de placer les étudiants en situation d'apprentissage au cours de la formation pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la prise de décision et la gestion des émotions nécessaires à l'acquisition et à la maîtrise des compétences.

Afin de mettre en œuvre le référentiel de compétences conçu pour la formation, les équipes pédagogiques sont invitées à trouver ou créer des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) dans leur formation pour offrir aux étudiants l'opportunité de développer les compétences attendues à l'issue de la formation.

Une SAÉ se définit comme une tâche authentique et complexe, tirée du monde professionnel ou de la recherche ou s'en approchant, organisée pour permettre le développement et l'évaluation de compétences.

La SAÉ est contextualisée de façon à identifier et mettre en lien les UE/ECUE « ressources » à mobiliser pour réaliser la tâche et les compétences visées. Elle reproduit idéalement une situation réelle et aboutit à la réalisation d'une production (matérielle ou immatérielle) qui a du sens pour l'étudiant. Ce dernier doit choisir les ressources (connaissances, savoir-faire, aptitudes, logiciels, aide extérieure, etc.) à mobiliser pour réaliser la tâche et faire preuve de réflexivité. Les projets, stages, simulations, études de cas, investigations ou TPs problématisés sont donc autant d'éléments pédagogiques des formations susceptibles de devenir des SAÉ.

Utilisation du e-Portfolio

Afin d'impliquer les étudiants dans l'APC et de proposer aux enseignants des outils concrets pour mettre en œuvre les référentiels de compétences sur lesquels ils ont travaillé, un modèle d'e-Portfolio de compétences est proposé à toutes les formations de l'établissement dans l'outil Karuta. Cet e-Portfolio, Co'OP, alliant connaissance de soi, projet professionnel et développement des compétences, a également été conçu pour outiller la mise en place et l'évaluation des SAÉ. Enfin, pour faciliter le déploiement et l'appropriation de la démarche par les équipes pédagogiques, un processus d'accompagnement des enseignants et des étudiants sous forme de pack de formations/ateliers accompagnés de supports pédagogiques "clé en main" a également été construit. Ces packs sont personnalisables à façon selon les besoins et objectifs et supportés par un espace Moodle destiné aux étudiants et aux enseignants pour une appropriation en semi-autonomie ou autonomie de l'outil et des rubriques / dimensions à travailler.

4. Progression dans la démarche

Afin d'accompagner au mieux les différentes équipes pédagogiques qui se sont engagées dans la démarche de mise en œuvre de l'approche par compétences, 3 niveaux d'engagement sont distingués. Les critères attendus pour chaque niveau sont explicités dans la figure 2.

Niveaux de mise en œuvre de l'APC		
Niveau 1 Référentiel de compétences Référentiels pédagogiques	Niveau 2 Présence d'1 ou 2 mises en situations évaluées en compétences (SAÉ) dans le diplôme Mise en place du e-Portfolio	Niveau 3 Toutes les compétences et AC de plus haut niveau du référentiel de compétences disposent d'une SAÉ L'évaluation des compétences donne lieu à un supplément au diplôme

Figure 2: Critères attendus pour chaque niveau de déploiement de l'APC dans les formations

Référentiels de compétences vs Blocs de compétences

L'arrêté relatif au cadre national des formations dans sa version révisée de 2018, la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660>) et le nouveau mode d'accès au financement de la reprise d'études, de la formation continue et de l'alternance pour les différents publics accueillis à l'Université amènent les Diplômes de l'Enseignement supérieur à se conformer aux exigences de la certification professionnelle et donc à garantir que les diplômés de la formation possèdent les compétences décrites dans les Blocs de Compétences (BC) de la fiche RNCP du Diplôme. Toutes les mentions des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, de master et de BUT, disposent en effet d'une fiche RNCP nationale (https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/). Ces fiches sont désormais structurées en bloc de compétences constituant le référentiel de compétences générique de la mention.

1. Définition d'un Bloc de Compétences selon le MESRI

L'article L. 6113-1 du code du travail définit les blocs de compétences comme étant des « ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées ».

- Un bloc de compétences correspond à une partie de diplôme, on ne forme pas directement à des blocs
- Un bloc atteste qu'un diplômé peut mener à bien telle ou telle activité socialement significative, à des fins professionnelles ou non
- Il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer l'atteinte de ces blocs à des fins de certification

Un bloc de compétence est donc un élément de certification ; il ne renseigne en rien sur les modalités pédagogiques de mise en œuvre de l'approche par compétences pendant la formation.

La mise en place de blocs de compétences correspond à la valorisation d'un certain nombre d'acquis spécifiques d'une formation pour l'insertion professionnelle. Le contenu d'une formation universitaire est donc bien plus large que la somme des blocs de compétences de France Compétences.

2. Correspondances entre BC RNCP et Compétences des référentiels de formation

Les diplômes nationaux de **Licence générale** sont organisés en 8 BC ; **5 BC dits transversaux** : *Expression et communication écrites et orales, Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle, Exploitation de données à des fins d'analyse, Positionnement vis à vis d'un champ professionnel et Usages digitaux et numériques* et **3 BC spécifiques** : *Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire, Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires et Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire.*

La correspondance entre les 6 compétences personnalisées des référentiels de formation d'UCA établies à partir des 6 dimensions génériques de la compétence et les BC des fiches RNCP peut être aisément établie, les intitulés des 6 dimensions génériques étant proches de ceux des 8 BC RNCP. On obtient alors un tableau de correspondance du type :

Licences générales

Référentiel de compétences de la formation	Blocs de Compétences RNCP
Acquérir, s'approprier et mettre en œuvre des connaissances académiques, disciplinaires et transdisciplinaires	<i>Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire</i> <i>Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires</i>
Élaborer une démarche scientifique en développant le sens critique et l'ouverture d'esprit	<i>Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire</i> <i>Exploitation de données à des fins d'analyse</i>
Utiliser toutes les ressources de la langue (écrite et orale) pour construire et exposer sa pensée, argumenter, communiquer	<i>Expression et communication écrites et orales</i>
Élaborer et mettre en œuvre des projets individuels ou en équipe en mobilisant les compétences disciplinaires et en développant l'autonomie	<i>Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire</i> <i>Exploitation de données à des fins d'analyse</i>
Mettre en œuvre des compétences disciplinaires et interculturelles dans le domaine professionnel, associatif, culturel ou de la recherche	<i>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</i>
Construire son projet personnel et professionnel de façon autonome	<i>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</i>
Compétences transversales	<i>Usages digitaux et numériques</i>

Les **Bachelor Universitaires de Technologie** (BUT) et les **Licences Professionnelles** (LP) doivent couvrir les mêmes 5 BC transversaux que les licences générales, ainsi que 3 BC spécifiques liés au Diplôme.

NB : si les BC transversaux sont fixes et imposés à tous les diplômes Bac+3, le nombre et l'intitulé des BC dit spécifiques pourra être amené à évoluer selon les itérations qui seront faites entre les établissements et la DGESIP.

Pour les **Masters**, seuls **4 BC transversaux** ont été publiés à ce jour : *Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés, Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances, Contribuer à la transformation en contexte professionnel et Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques.*

La publication des 4 BC spécifiques devrait se faire progressivement pour l'ensemble des fiches nationales RNCP de Masters entre l'été 2022 et l'automne 2023. Un travail de formalisation de leur contenu est en effet en cours au sein de groupes de travail thématiques chargés de travailler sur des mentions de masters proches du point de vue de leur identité professionnelle et d'interroger les perspectives professionnelles des Diplômes, leur pertinence, leur cohérence et leur non-redondance.

La correspondance entre référentiel de compétences de la formation et BC RNCP reste donc incomplète à ce jour. Le référent RNCP de l'établissement peut cependant prendre attache auprès de la DGESIP pour connaître les intitulés des BC spécifiques des mentions de masters qui le demandent, notamment dans une perspective de construction de la nouvelle offre de formation et d'articulation, au moins partiellement, en BC.

Masters

Référentiel de compétences de la formation	Blocs de Compétences RNCP
Acquérir, s'approprier et mettre en œuvre des connaissances académiques, disciplinaires et transdisciplinaires	Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés
Élaborer une démarche scientifique en développant le sens critique et l'ouverture d'esprit	
Utiliser toutes les ressources de la langue (écrite et orale) pour construire et exposer sa pensée, argumenter, communiquer	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances
Élaborer et mettre en œuvre des projets individuels ou en équipe en mobilisant les compétences disciplinaires et en développant l'autonomie	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques
Mettre en œuvre des compétences disciplinaires et interculturelles dans le domaine professionnel, associatif, culturel ou de la recherche	
Construire son projet personnel et professionnel de façon autonome	Contribuer à la transformation en contexte professionnel

Calendrier de déploiement de l'approche par compétences

Dans la continuité de la démarche initiée depuis 2016 et sur la base des niveaux de déploiement de l'APC décrits dans la figure 2, **l'établissement se fixe comme objectif d'amener l'ensemble de ses formations de licence et de master :**

- **Au moins au niveau 1 pour la rentrée 2024** et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation,
- **Au moins au niveau 2 à l'issue du prochain contrat d'accréditation en 2028,**

Le calendrier de déploiement et les dispositifs d'accompagnement associés mis en place par l'établissement sont décrits dans la figure 3.

Calendrier				
	2016–2018	2018-2022	2022-2024	2024-2028
Pilotage	Choix du cadre méthodologique (Tardif) Elaboration des étapes de la démarche Choix d'une composante pilote (Faculté des Sciences)	Ecriture des référentiels de compétences des formations Elaboration des matrices de cohérence pédagogique Outillage APC – e-Portfolio	Elaboration des matrices de cohérence pédagogique Mise en œuvre de l'APC : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) SAÉ Déploiement e-Portfolio	Mise en œuvre de l'APC : SAÉ et évaluation des compétences Déploiement e-Portfolio Supplément au diplôme
Accompagnement	Conférences Ateliers référents APC Wiki Référentiels mis en forme	Ateliers référents et enseignants Espace Moodle Packs de formation e-Portfolio	Sensibilisation RNCP Visuels référentiels APC pour offre de formation Accompagnement AMI SAÉ Packs de formation e-Portfolio Enquêtes étudiantes	Accompagnement AMI SAÉ Packs de formation e-Portfolio Enquêtes étudiantes

Figure 3: Calendrier de déploiement de l'approche par compétences

Le **projet L@UCA** pour les licences générales et le **CAP** pour les autres diplômes accompagnent les équipes pédagogiques dans cette démarche.

La rédaction de ce document a été pilotée par Marie Cécile de Cian.

Références

- (Lemenu & Heinen, 2015). Comment passer des compétences à l'évaluation des acquis des étudiants ? D. Lemenu, E. Heinen. De boeck Supérieur. 2015.
- (Poumay et al., 2017). Organiser la formation à partir des compétences. M. Poumay, J. Tardif, F. Georges. Deboeck supérieur. 2017.
- (Tardif, 2006). L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement. J. Tardif. Montréal, Chenelière Éducation. 2006.